

Page 1	Page 2	Page 3	Pages 4	Pages 5	Page 6	Page 7	Page 8
Edito	bilan mi-mandat	budget 2017 environnement	Eolien boulangerie	verger communal tourisme	Ass. de la mine Ass. du Beau Chêne	C'est déjà du passé !	Agenda



Bulletin trimestriel de la Mairie de Noyant

n° 37 juin 2017

Aménagement, accessibilité, embellissement, sécurité se résumant en un mot : **ACCUEIL**.

Edito

À l'aube de la saison touristique, notre village se doit de donner une image dynamique, accueillante et susciter ainsi l'envie d'y séjourner pour mieux le découvrir. Les différents investissements et réalisations en cours et projets décrits dans cette gazette démontrent bien notre volonté de contribuer à un développement harmonieux de notre village.



Ces efforts d'embellissement et de sécurité qui d'une façon générale sont respectés se trouvent cependant entachés par des actes d'incivilité: papiers ou autres débris dans les rues, crottes de chien sur les trottoirs, vitesse excessive.... Nous serons attentifs au respect des règles élémentaires de la vie en collectivité. Chacun peut contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie.

Ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert les matins du mardi au samedi de **9h15 à 12h**.

ainsi que le mardi et le vendredi de **14h à 17h**

Tél. 04 70 47 21 14
mairie@noyantdallier.fr
site web : www.noyantdallier.fr



Noyant d'Allier est aussi sur Facebook !



C'est bien dans ce sens que de plus en plus de bénévoles s'impliquent spontanément dans l'amélioration de notre cadre de vie (verger communal, décorations de fin d'année...), un grand merci à ces personnes.

Nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir vivre en milieu rural. Devant ces mutations profondes, nos communes peuvent trouver pleinement leur place pour satisfaire ces nouvelles attentes. Nous nous efforçons d'y répondre le mieux possible ; l'augmentation sensible de notre population prouve que nous avons réussi dans notre démarche, continuons nos efforts.

Ensemble, construisons notre village de demain !

Michel Lafay

Actions non prévues réalisées depuis 2014

- Réaménagement de la rue de la Mine. Création d'un chemin piétonnier.
a fait l'objet d'une réunion publique
- Mise aux normes progressives concernant l'accessibilité dans la commune.
- Développement de la MARPA.
- Mise en place d'activités périscolaires gratuites (TAP).
- Poursuite de l'enfouissement des lignes électriques.
- Rénovation complète de la station d'épuration par le SIVOM.
a fait l'objet d'une réunion publique
- Mise en place d'une borne électrique par le SDE.
- Installation d'un kinésithérapeute et d'une infirmière.
- Rénovation des chemins non goudronnés.
- Toutounet - verger participatif - décoration de la commune (Conseils des jeunes et des sages, actions citoyennes).
- Autorisation d'une étude éolienne sur la commune.

Réunion publique à venir si projet

En cours en 2017:

- Construction d'une nouvelle boulangerie.
- Etude pour l'aménagement d'un jardin asiatique à l'entrée de Noyant côté Corons.
Réunion publique à venir
- Construction de nouveaux sanitaires publics.
- Sécurisation de la circulation dans le village (plan de circulation des Corons, ralentisseurs, signalétiques, places de parking).

a fait l'objet d'une réunion publique

- Amélioration des routes communales.
- Enfouissement des bacs pour le tri sélectif (voir p.3).

Bilan de mi-mandat

Après trois ans de travail, l'équipe municipale en place fait le point de ses engagements présentés lors de la campagne électorale 2014.

A partir de la profession de foi qui avait été distribuée avec les bulletins de vote (voir ci-contre), on peut établir trois catégories :

- Ce qui a été réalisé (en bleu).
- Ce qui est en voie de réalisation ou à l'étude (en orange).
- Ce qui n'a pas encore été fait (en rouge).

Enfin, on peut lister les actions non prévues, conduites depuis 3 ans en fonction :

des circonstances (fin du bail de la boulangerie, rénovation des chemins suite aux orages 2014, loi accessibilité, loi sur le péri-scolaire)

des opportunités (installation d'un kiné, d'une infirmière)

des occasions financières (aménagement de la rue de la Mine bénéficiant de fortes subventions).

Voir la liste de ces actions dans la colonne jaune à gauche

Réalisés :

- Conforter et développer les structures et dispositifs touristiques existants.
- Favoriser la création d'hébergements touristiques.
- Agir pour le maintien et la création d'activités artisanales et commerciales, favoriser leur développement.
- Aider l'installation des jeunes agriculteurs (exonération fiscale)
- Améliorer et moderniser les moyens de communication de la commune (journal, site internet à relier aux réseaux sociaux)
- Développer les espaces de démocratie locale installés par la municipalité sortante : Conseil des Jeunes, Conseil des Sages, réunions publiques et de quartier (trois réunions conduites). Poursuivre et amplifier le soutien aux associations, à l'école et à la jeunesse.
- Célébration du centenaire de la première guerre mondiale.
- Commémoration de la Résistance (installation d'une stèle à Villars)
- Programme d'animations dans le cadre de l'année du Vietnam en France.

Profession de foi 2014

Pour le développement économique

partenaires publics et privés pour faire émerger un projet porteur autour de la mine en prenant appui sur les atouts noyantais (Pagode, Mine, Bocage)... Favoriser la création d'hébergements touristiques. Instaurer un point d'information en saison.

Protéger nos richesses naturelles :

Revitaliser et rendre plus attractifs les sentiers de randonnées. Créer de nouveaux sentiers.

Artisanat - commerce - agriculture :

Agir pour le maintien et la création d'activités artisanales et commerciales, favoriser leur développement. Travailler à l'installation d'un réseau de « télé travail » sur la commune. Aider l'installation des jeunes agriculteurs (exonération fiscale).

Pour le « Vivre Ensemble »

social,....) Développer les espaces de démocratie locale installés par la municipalité sortante : Conseil des Jeunes, Conseil des Sages, réunions publiques et de quartier (à la demande d'habitants). Favoriser l'accueil des nouveaux habitants.

Culture - Loisirs - Associations - Jeunesse :

Aménager d'un espace culturel et associatif. Rénover la salle des fêtes. Poursuivre et amplifier le soutien aux associations, à l'école et à la jeunesse.

Les « mémoires » de Noyant :

L'histoire de notre village bourbonnais s'est enrichie de l'apport culturel des mineurs d'Europe de l'est et bien sûr des rapatriés d'Indochine. Création d'espaces mémoriels sur l'histoire de notre village avec les associations. Célébration du centenaire de la première guerre mondiale. Commémoration de la Résistance (installation d'une stèle à Villars). Programme d'animations dans le cadre de l'année du Vietnam en France, des manifestations seront organisées dès cet été et des liens privilégiés pourraient être tissés avec un village vietnamien.

Nous nous engageons à œuvrer pour une vie municipale citoyenne et harmonieuse pour les Noyantais, quels que soient leur génération, leurs origines, leurs milieux culturels et leurs lieux d'habitation (bourg, corons ou campagne).

En cours de réalisation, à l'étude...

- Renforcer le tourisme avec nos différents partenaires publics et privés pour faire émerger un projet porteur autour de la mine.
- Revitaliser et rendre plus attractifs les sentiers de randonnées. Créer de nouveaux sentiers.
- Instaurer un point « d'info tourisme » en saison.
- Aménager un espace culturel et associatif et rénover la salle des fêtes.
- Création d'espaces mémoriels sur l'histoire de notre village avec les associations (stèle à la mémoire des combattants de la guerre d'Indochine avec l'ADAI).

Non encore faits

- Travailler à l'installation d'un réseau de « télétravail » sur la commune.
- Etablir des liens privilégiés avec un village vietnamien.

Le 14 avril 2017 le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget 2017.

En fonctionnement le budget s'équilibre à 763 439,05 € en dégagant un virement en investissement de 159 533,95 € pour l'autofinancement.

Les postes principaux restent équilibrés par rapport à 2016.

En investissement le budget s'équilibre à 461 586,25 €.

Les dépenses principales sont :

- 111 850 € pour les travaux bâtiments communaux (WC publics et WC secs, remplacement des volets du bâtiment de la Poste, accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la Poste et au cabinet médical, ...)
- 86 020 € pour les dépenses de voirie (réfection des revêtements des chemins des Jobinauds, du Priolant, du Champs Lard, des Peschins, de Courdin et élargissement d'un tronçon du chemin dit des Chèvres)
- 24 000 € pour la réfection de la cour d'école
- 12 950 € d'achats de divers matériels et équipements
- 10 000 € de travaux au stade
- 10 000 € de frais d'études pour la rénovation des bâtiments sociaux culturels et touristiques dont la salle des fêtes)
- 8 400 € pour refaire un mur de soutènement à la Cité de la Brosse
- 6 000 € pour l'enfouissement de deux points d'apports volontaires des déchets recyclables

- 1 000 € d'achat d'un poste informatique pour le secrétariat de Mairie
- 1 000 € de frais d'études pour la réalisation d'un parc asiatique à l'entrée de la Cité de la Brosse
- 65 000 € de remboursement du capital sur les emprunts

La commune réalisera l'ensemble de ces travaux en effectuant un emprunt de 104 500 €, en percevant des subventions de 64 100 € du Conseil Départemental, de l'état (en attente de notification qui viendront diminuer d'autant l'emprunt 2017), de 2 000 € de la Poste, de 7 000 € d'aide parlementaire du Député, en affectant le résultat 2016 pour 86 438,30 € et en transférant 159 533,95 € du fonctionnement 2017.

Le conseil a tenu à maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2016.

Gel des taux d'imposition en 2017

La réalisation d'un très bon niveau d'investissement pour NOYANT, notamment dans le domaine des travaux publics et du bâtiment qui souffrent actuellement de la diminution des capacités d'investissements des collectivités territoriales, participe grandement au maintien de l'emploi dans ces entreprises.

Yves PETIOT

Adjoint au Maire délégué aux finances

Tri sélectif

En partenariat avec le SICTOM Nord Allier, nos colonnes de tri sélectif vont être enfouies sur le modèle de la photo ci-dessous.

Dès cette fin juin, les points d'apport volontaire implantés près de la mine et près de la pagode seront enfouis, celui du parking de la salle des fêtes sera concerné en 2018.



Interdiction des désherbants chimiques



Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des désherbants chimiques est interdit pour les collectivités locales.

Ces produits de traitement ont un impact non négligeable sur l'environnement : ils contaminent l'eau que nous consommons, en étant entraînés par les eaux de pluie jusqu'aux nappes souterraines et tuent la biodiversité (abeilles, vers de terre, etc.). **Enfin, les risques à long terme sur la santé humaine sont loin d'être négligeables.**

Cette interdiction de bon sens va obliger la commune à revoir ses méthodes d'éradication des mauvaises herbes dans l'espace public : par le désherbage mécanique ou thermique, par une végétalisation avec des plantes choisies afin de fleurir pour moins faucher... Accepter également un peu de végétaux sur nos trottoirs !

Lutter contre l'ambroisie



L'ambroisie, petite plante herbacée aux airs inoffensifs, cache bien son jeu. Elle est responsable d'un grand nombre d'allergies, parfois graves. Pour éliminer l'ambroisie, il faut réduire les émissions de pollen et épuiser le stock de graines.

Afin de ne pas infester les terrains encore vierges, il faut se méfier des transports de terre et ne pas accepter de la terre dont on ignore la provenance.

Il est recommandé de ne pas laisser les terrains nus en réinstallant un couvert végétal ou en protégeant le sol (paillis, géotextiles, ...).

N'oubliez pas de porter des gants lors de l'arrachage de la plante !

Boulangerie

Les travaux
commencés
mi-janvier



seront terminés
cet été



Pour une ouverture à l'automne...

Le financement de la construction de la boulangerie fait l'objet d'un budget annexe de la Mairie. Ce projet bénéficie de subventions à hauteur de 2/3 environ. La part communale sera totalement financée par les loyers.

Quel nom pour notre nouvelle boulangerie ?

Anne et Michel Dal Molin font appel à votre imagination pour baptiser leur futur magasin.

Exit la Pomp'Ponette... quel sera le nouveau nom ?

Pour participer, renseignez-vous à la boulangerie actuelle.

Bibliothèque

Ouverture

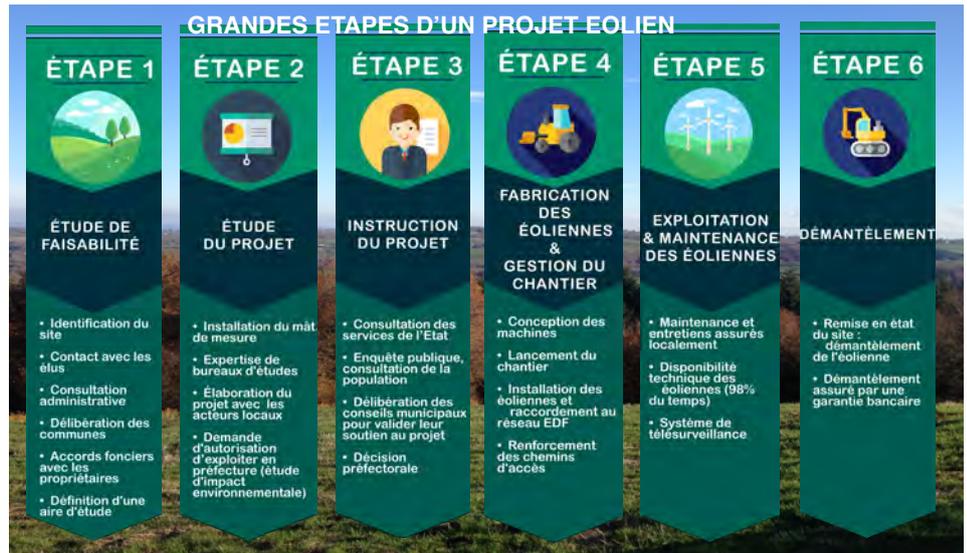
Vendredi
de 15h30 à 17h

9 juin

7 juillet

8 septembre

Point sur l'exploration éolienne



Équipe BIOTERRE - GAUTHIER, Cécile ; LASSALLE, Marguerite ; MEYNIER, Fleur ; MULLER, Justine ; RICHOMME, Lucile ; ROUHAUD, Michaël ; SANTUZZI, Daniel



Comme nous le signalions dans la précédente Gazette, la société Nordex étudie la faisabilité d'un projet éolien sur Gipy et Noyant. Ce type d'étude n'est pas nouveau dans notre secteur. **Depuis 2002, plusieurs études ont été effectuées** dont la plus aboutie, arrêtée en 2009, était à un stade plus avancé que celle d'aujourd'hui (fin de l'étape 3 du tableau ci-dessus). Actuellement, nous sommes au début de la phase 2 (mât de mesure des vents).

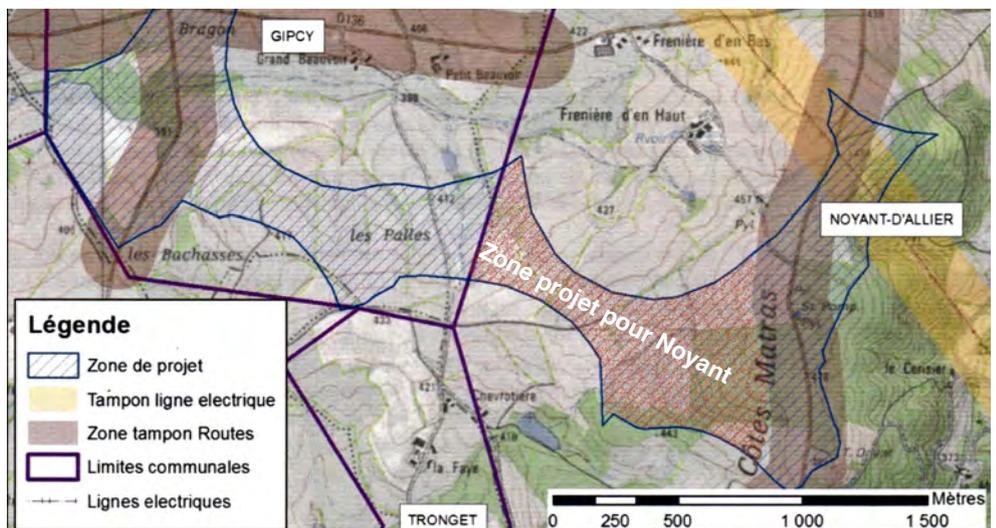
Depuis 2002, la position de la municipalité n'a pas changé : accord pour une étude à la double condition que le site du panorama ne soit pas concerné et que les propriétaires aient donné leur autorisation. C'est le cas pour l'étude actuelle. L'accord pour l'étude ne préjuge pas de l'avis final.

Si un projet concret découle de cette étude éolienne, la municipalité l'examinera, en concertation avec la population.

Il faudra prendre en compte les aspects environnementaux, économiques et esthétiques au regard des retombées induites pour la commune : travaux d'embellissement du village, taxes annuelles de l'ordre de 30 000 à 40 000 € en fonction du projet (équivalent d'une augmentation de 12 à 16% des taxes locales).

Guy Dauchat Adjoint au Maire en charge de la communication

Des étudiants de Master à la Sorbonne ont lancé une enquête sur le thème de l'éolien auprès de 20 personnes du secteur qu'ils ont choisies sur des critères précis (profession, âge, ...). Ils ont rendu compte de leurs travaux auprès des habitants interrogés, à Gipy, lors d'une **réunion privée** perturbée par des personnes non conviées.



Vivre ensemble

Le verger communal initié par Conseil des Sages

Les membres du Conseil des sages se sont retrouvés avec quelques Noyantais pour planter des arbres fruitiers dans le verger partagé.

Ce verger est situé dans le parc à l'entrée du village côté Corons. La municipalité a prévu également d'implanter un jardin asiatique sur cet espace public.



Les élèves des classes de CM1 et CM2 sont venus participer à cette mise en place.

Les arbres fruitiers choisis sont des variétés anciennes, achetées auprès du verger conservatoire du Vernet.

D'autres arbres ont été donnés par les habitants du village.

Il faudra encore quelques années

avant que ces arbres puissent fournir de beaux fruits qui devront être partagés entre les habitants.



Verger communal



futur parc asiatique

L'actuel terrain communal, à l'entrée de Noyant côté Corons, va être aménagé en jardin asiatique. Une étude, conduite par une section BTS « paysagiste », démarre en juin.



Par ailleurs, trois bacs de plantation sont en place dans la commune :

un dans les Corons (voir photo ci-contre) et deux sur la place du village.

Chacun peut y mettre des plantes aromatiques qui seront aussi à la disposition de tous.

Tourisme

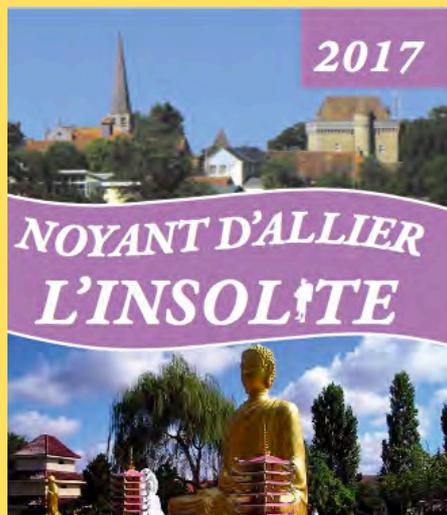


Palais de la miniature

Marc et Thierry Tradez ont bien avancé dans la reconstruction de la maquette géante, créée par P. Galicier, et présentée auparavant à St Pourçain

Dès juillet, vous pourrez apprécier ce spectacle de son et lumière avec ses 80m2 de maquette entièrement animée. Cette nouvelle exposition est située en face du musée de la mine dans les locaux de l'ancienne école maternelle.

(spectacles à 14h, 15h, 16h et 17h)



Retraite bien méritée pour Martine Joly



Le Maire, les élus de la commune et les employés municipaux ont tenu à saluer le départ en retraite de Martine Joly lors d'une petite cérémonie à la Mairie.

Michel Lafay a évoqué les 28 années que Martine Joly a consacré à la commune depuis 1988.

Martine était chargée du ménage dans les locaux scolaires, dans les bureaux de la Mairie et à la salle des fêtes.

L'occasion pour Le Maire de se rappeler les appréhensions de Martine, certains lundis, au moment de découvrir l'état de la salle des fêtes lorsqu'elle avait été louée pour le week-end.

Pour le Conseil Départemental, Martine Joly consacrait également deux heures hebdomadaires pour le ménage de la salle utilisée par l'assistante sociale.

La municipalité lui a remis une enveloppe afin de l'aider à organiser ses voyages prévus à l'automne.

**Bonne et longue retraite
à Martine Joly**

ASSOCIATIONS

ASSEMBLEE GENERALE « Les amis de la Mine »

L'assemblée générale de l'association des Amis de la Mine a mis une nouvelle fois en avant, l'implication et le courage de ses membres dans la gestion du musée, et la volonté de chacun pour le présenter aux visiteurs dans les meilleures conditions.



L'émotion a été grande lorsque Laura Briand, la présidente, a évoqué le décès, au cours de l'année, de deux membres éminents de l'association : André Colas et Serge Gallien.

Le trésorier, Yves Toussaint a salué un bilan positif avec une augmentation importante du nombre de visiteurs, passant de 2.800 l'an dernier à 4.200 cette année.

Cette année, les visiteurs peuvent s'imaginer la vie des mineurs, grâce à la représentation d'une cuisine dans les corons des années 1930. Michel Lafay, maire de Noyant et Marie-Françoise Lacarin, conseillère départementale, ont tous les deux, salué à la fois le travail des bénévoles et l'attractivité du musée pour augmenter le nombre de touristes dans la région.

L'entretien et la rénovation du matériel est permanente, et l'aide du chantier international chaque été est appréciable.

Bureau 2017 :
Présidente : **Laura Briand**
Vice-Présidente : **Jeannine Pelletier**
Trésorier : **Yves Toussaint**
Secrétaire : **Josette Trouchon**
Secrétaire adj. : **Josette Lafond**
Vérif. aux comptes : **Roger Courtaud**

A proximité du musée, une exposition de maquettes de trains va ouvrir et doit permettre de compléter l'offre touristique (voir page 5).



MARPA : association du beau chêne



Nous saluons la création d'une association à la MARPA, « l'association du beau chêne », pour contribuer à l'animation et au bien être des résidents.

La cotisation 2017 a été fixée à 15 €.

C'est déjà du passé

Villages vivants



La soirée asiatique a de nouveau rencontré un grand succès. Repas, animations et ambiance ont ravi les convives !

comité des fêtes



Salle comble pour le loto-rifles du 26 Mars, plus de 200 personnes sont venues tenter leur chance dans un décor asiatique laissé à l'occasion du repas asiatique.

comité des fêtes



C'est sous un beau soleil que s'est déroulé le carnaval des enfants fin avril. Un grand merci à Elisabeth Muriel et Cindy qui ont assuré l'atelier maquillage. Les Majorettes de Buxières ont animé le défilé qui a parcouru le village. Monsieur Carnaval n'a pu échapper à son sort, finissant comme tous les ans sur le bûcher.



Fête des mineurs encore bien suivi ce 1er mai. Dépôt de gerbe, poésies et lectures ont ponctué la matinée avant que les 85 convives ne se retrouvent pour le repas animé par le groupe Edelweiss.

AGENDA

Juillet

13

Bal Populaire Feu d'artifice

retraite aux lampions
barbecue - frites
Organisation **Comité des Fêtes**

juillet

23

Classique en Bocage

Arverne Brass Quintet
Organisation :
Comcom Bocage Bourbonnais

août

13 au 27

Exposition Arts Mêlés chambre chaude de la mine

Organisation **Villages Vivants**

août

14

Brocante

réservations emplacements
06 79 55 35 22
04 70 47 39 87
Organisation **Comité des Fêtes**

sept.

4

Rentrée des classes

Tél. Ecole :
04 70 47 22 87



Associations

Arts Mêlés - Villages Vivants

Atelier artistique ouvert à tous, les mardis à 15h, à la salle des fêtes du haut.
Renseignements 04 70 47 33 34

Amitié Noyantaise

Rencontres à la salle des fêtes chaque 2ème et 4ème jeudi du mois.
(belote, jeux de société, anniversaires des adhérents fêtés chaque trimestre).

AJT du Bou

Concert chaque samedi soir au local près du Courtioux.
Soirées réservées aux adhérents

**Prochaine
Gazette sept. 2017**

**Remise des articles
avant le 1er août**



13 juillet : Bal populaire

Le comité des Fêtes proposera son traditionnel bal populaire gratuit à la salle polyvalente. Après la retraite aux lampions, le feu d'artifice offert par la municipalité, sera tiré en contrebas de la salle des fêtes. Buvette, barbecue, repas sur place...

réservations repas :
06 62 47 84 05 (Didier Petit)



Communauté de communes
**en Bocage
Bourbonnais**



CLASSIQUE EN BOCAGE FESTIVAL

DIMANCHE 23 JUILLET - 17H

ÉGLISE DE NOYANT D'ALLIER - 250 places*



**ARVERNE BRASS
QUINTET**
QUINTEITE DE CUIVRES

L'Arverne Brass Quintet est une formation de musique de chambre composée de jeunes professionnels. Tous enseignent dans des écoles de musique ou conservatoires de la région Auvergne Rhône-Alpes ainsi qu'en Île-de-France. Deux trompettes, un cor, un trombone et un tuba sont les instruments que pratiquent ces cinq jeunes musiciens passionnés. Cinq instruments aux sonorités variées qui se mélangent au gré du répertoire pour être tour à tour brillantes, douces, chantantes, puissantes, émouvantes mais toujours passionnantes.

Du 13 au 27 août Exposition « Arts Mêlés »

« Villages Vivants » organise sa septième exposition Arts Mêlés dans la chambre chaude de la mine.

Le public aura, cette année encore, à désigner ses oeuvres préférés parmi la grosse centaine de productions qui seront proposées par une quarantaine d'artistes.
renseignements : 04 70 47 33 34



« Energie Africaine »
de Jocelyne Grosseteffan
Prix du public 2016



Dimanche 13 août BROCANTE



Brocante du Comité des Fêtes sur la place du village toute la journée.

Réservations au
06 79 55 35 22
ou
04 70 47 39 87